

semble que le terrain y serait bon pour l'acuité et l'ingéniosité financières des Néo-Écosais.

Il n'est pas surprenant que la société ait établi son bureau principal à Halifax et qu'elle ait réussi, avec pareil esprit de probité et d'entreprise, à verser des dividendes chacune des 68 dernières années. Sir Winston Churchill, dans le premier volume de «Marlborough, sa vie et son temps», écrit au sujet de certains hommes ce qu'on pourrait également dire de certaines régions:

La dure poussée des circonstances, les coups lancinants de l'adversité, l'éperon des affronts et des sarcasmes des premières années, sont nécessaires pour former cette détermination inébranlable et ce bon sens tenace sans lesquels on réalise rarement rien de grand.

La Nouvelle-Écosse n'était, tout récemment encore, malheureusement, pas un très bon terrain d'expansion économique. Peut-être l'effort incessant qu'il fallait faire pour combattre l'adversité a-t-il inspiré ce bon sens tenace qui expliquerait pourquoi cette région est le pays d'origine de tant de nos grandes banques et de nos grands banquiers, de nos institutions financières et de nos ministres des Finances.

Le Trust de l'Est canadien, fondé en 1893, administre maintenant un actif de 300 millions de dollars, celui-ci ayant doublé au cours des sept dernières années. Son bénéfice brut s'élevait, l'année dernière, à près de \$645,000. Il a versé des dividendes de plus de \$180,000 et payé \$224,000 en impôts. Les députés verront qu'il s'agit là d'une entreprise dont l'importance va de pair avec l'expérience.

Vu l'étendue de ses affaires et de ses services, il a semblé parfaitement opportun à la société de demander au Parlement le droit statutaire que requiert le bill dont nous sommes saisis, soit de se servir de la version française de sa raison sociale, en plus de la version anglaise, sous laquelle elle a fonctionné si utilement et avec tant de succès pendant si longtemps.

(Texte)

**M. Marcel Bourbonnais (Vaudreuil-Soulanges):** Monsieur l'Orateur, ayant appuyé la proposition de l'honorable député d'Halifax (M. Morris), il me fait plaisir de féliciter les dirigeants de la *Eastern Trust Company* d'avoir pris l'initiative de demander au gouvernement actuel la permission de modifier sa charte, afin que cette société soit également connue sous le nom français de *Trust de l'Est Canadien*.

Je suis convaincu que cette initiative est la résultante des efforts que le gouvernement conservateur a faits dans le domaine du bilinguisme depuis de nombreuses années.

[M. Morris.]

Au fait, depuis les 5 dernières années, le gouvernement actuel a donné l'exemple du bilinguisme dans tout le pays et s'est efforcé de faire reconnaître que le français et l'anglais sont les deux langues officielles au pays. Cet exemple a été suivi par les dirigeants du *Trust de l'Est Canadien*, et j'espère que leur geste servira d'exemple à plusieurs autres sociétés canadiennes, de nom anglais seulement, qui font affaires dans l'Est du Canada.

Au fait, il est reconnu que pour bien réussir dans l'Est du pays, dont la population est en grande partie d'expression française, il est important que les sociétés canadiennes portent un nom français, aussi bien qu'un nom anglais.

J'espère donc, monsieur l'Orateur, que l'initiative des administrateurs du *Trust de l'Est Canadien* sera suivie par les directeurs des nombreuses sociétés canadiennes qui font affaires dans notre pays.

**M. Jean-Charles Cantin (Québec-Sud):** Monsieur l'Orateur, je concours à l'initiative proposée, mais je me demande si les administrateurs de cette société n'auraient pas pu choisir un nom qui soit vraiment français. En fait, la traduction du mot «trust» est «fiducie», et je me demande si l'on n'aurait pas pu dire «La société de fiducie de l'Est canadien».

Je fais cette suggestion à mon honorable ami dans le seul dessein de doter cette société d'un nom vraiment français et de lui donner son vrai visage.

**M. André Bernier (Richmond-Wolfe):** Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir d'ajouter l'opinion de notre parti à celles qui ont déjà été exprimées relativement au projet de loi actuellement à l'étude.

L'initiative de donner un nom français à cette société est certainement très heureuse mais, comme l'a si bien déclaré l'honorable député de Québec-Sud (M. Cantin), il serait naturellement préférable que le nom choisi soit un peu plus français. J'espère que la suggestion de l'honorable député de Québec-Sud sera étudiée sérieusement.

Ce geste constitue certainement un pas remarquable dans l'avancement du bilinguisme au Canada et, pour cette raison, nous appuyons la mesure actuellement à l'étude.

(Traduction)

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.)

MADELEINE-FRANÇOISE HANKOWSKI

L'ordre du jour appelle:

Deuxième lecture du bill SD-1, loi pour faire droit à Madeleine-Françoise Hankowski.—M. Mandziuk.